

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 1/26

(Réunion du Pôle Nord le 11/09/2019 :

Présents : MM. BROUSTE (Président) – ROULON (remplace DEMONT) – PREGHENELLA – BAPTISTE (invité) – CLAVIERE – APOLLARO – PETIT – HERAULT – BREMONT.

Excusé : M. DEMONT.

Administrative Référente : Mme GONCALVES.

Réunion du Pôle Sud le 03/09/2019 :

Présents : MM. BROUSTE (Président) – M. BARRIERE – CHAMOULAUD – GUICHARD – LACOMBE – ROUMAGE – SEYNAT – TACHON – VERGNAUD.

Assiste : M. LABERNADIE (CDTIS 64).

Absent : M. GAUDET.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

DOSSIERS VALIDES PAR LA CFTIS et TRANSMIS AUX INTERESSES

Les clubs accédant en division supérieure (voir titre 6.3) de la D1 à la R3 et de la D2 à la D1 – niveau 5 ou 5SYE exigé des règlements fédéraux 2014

IMPORTANT : Chapitre 6.3 – ACCESSION – RÉHABILITATION

1. En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité conformément au présent Règlement devra être réalisée dans les trois années civiles qui suivent l'accession. Le délai, prévu en ce cas, fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

2. Dans le cas d'une réhabilitation de tout ou d'une partie de l'installation sportive existante, avant la mise en chantier, une étude sur la mise en conformité au présent Règlement doit être effectuée et transmise pour avis préalable à la Commission des Terrains et Installations Sportives.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

PV du n°11 du 27/06/2019 :

CHATELLERAULT - STADE DE LA MONTEE ROUGE 1 - NNI 860660101 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en **Niveau 3** jusqu'au **11/04/2029**.

ROYAN - STADE MUNICIPAL - NNI 173060101 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement en **Niveau 4** jusqu'au **22/11/2028** *sous réserve de la réception du dernier PV de la Commission de Sécurité avant le 26/09/2019*.

DAX - STADE A. DARRIGADE N°1 - NNI 400880101 : Le service Terrains et Installations Sportives de la FFF se rapprochera du propriétaire pour programmer cette visite.

CESTAS - COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 2 - NNI 331220202 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement en **Niveau 4 SYE** jusqu'au **25/03/2029**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 2/26

BORDEAUX - STADE ANTENNES DU LAC N°14 - NNI 330630714 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement en **Niveau 6sy** jusqu'au **27/06/2029**.

BORDEAUX - STADE ANTENNES DU LAC N°24 - NNI 330630724 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement en **Niveau 6sy** jusqu'au **27/06/2029**.

BORDEAUX - STADE ANTENNES DU LAC N°25 - NNI 330630725 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement en **Niveau 6sy** jusqu'au **27/06/2029**.

SOYAUX - STADE LEO LAGRANGE - NNI 163740101 : *Elle rappelle que la liaison entre la sortie des vestiaires et l'aire de jeu doit être sécurisée (ce qui n'apparaît pas sur les plans).*

Elle demande également au propriétaire de veiller à séparer les différents flux (spectateurs, acteurs du match).

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. donne **un avis favorable** pour un classement en **Niveau 3** sous réserve du respect des prescriptions évoquées ci-dessus.

BOULAZAC ISLE MANOIRE - STADE LUCIEN DUTARD 1 - NNI 240530101 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. donne un avis favorable à ce projet de nouvelle tribune.

PV du n°12 du 25/07/2019 :

LANTON - STADE DE CASSY - NNI 332290101 : « *Les bancs de touche joueurs mesurent 3.5 mètres de longueur et sont donc non-conformes.*

Elle demande au propriétaire d'installer des bancs de touche règlementaires de 5 mètres de longueur avant le 31/12/2019 (photo à transmettre à la C.R.T.I.S.). »

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce donc un classement en **Niveau 4** jusqu'au **04/06/2029** sous réserve du respect des prescriptions évoquées ci-dessus.

PAU - STADE PAUL ESCUDE - NNI 644450701 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce donc un classement en **Niveau 4 SYE** jusqu'au **25/07/2029** **sous réserve de l'envoi du PV de la Commission de Sécurité le plus récent et des tests in situ conformes à l'échéance du 27/11/2020.**

ORTHEZ - STADE DE PREVILLE 1 - NNI 644300201 : « *PV de la Commission Départementale de Sécurité du 07/02/1995 (document dont la validité n'est plus conforme : 5 ans maximum) »*

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce donc un classement en **Niveau 4** jusqu'au **25/07/2029** sous réserve du respect des prescriptions évoquées ci-dessus.

LIMOGES - STADE ASPTT BUXEROLLES - NNI 870850901 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement en **Niveau 4** jusqu'au **25/07/2029**.

ST PIERRE D'OLERON - CS DE L'OUMIERE 2 - NNI 173850102 : Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce la confirmation du classement en **Niveau 5 SYE** jusqu'au **14/11/2028**.

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

TOUVRE - STADE DU PRÉ DE LA CURE - NNI 163850101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation en **niveau 6** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **Niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 3/26

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

ANGOULEME – STADE LÉONIDE LACROIX 1 – NNI 160150501

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 6** et des documents fournis :

- Rapport de visite

- **Fournir AOP ou Attestation de capacité**

- **Fournir le Procès-Verbal de la Commission de Sécurité**

Elle classe cet équipement en **Niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foot a5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

PUYMOYEN – STADE LIGUE NOUVELLE AQUITAINE – NNI 162710201

Demande d'avis préalable terrain **niveau 5** (105 x 68m)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour un **niveau 5**.

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

ROUILLAC – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 162899901

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL4**

Attention il n'y a pas de vestiaire arbitres.

- **Fournir PV de la Commission de Sécurité**

Elle classe cette installation en **niveau FUTSAL4** jusqu'au **06/09/2029**.

GOND PONTouvre – GYMNASSE NELSON PAILLOU – NNI 161549901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL 4** et des documents fournis :

- **Fournir l'AOP ou Attestation de capacité.**

- **Fournir le PV de la Commission de sécurité**

Elle classe cette installation en **niveau FUTSAL 3** jusqu'au **18/09/2029**.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

LA CRTIS autorise à titre de dérogatoire pendant la période des travaux du STADE LEO LAGRANGE, **l'équipe de R3 de l'AM.S.**

SOYAUX (509184) à utiliser le **STADE MUNICIPAL du GOND PONTouvre** – NNI 161540101.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 4/26

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

ST YRIEIX SUR CHARENTE – STADE DES ROCHERS 1 – NNI 163580101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **29/03/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairement moyen horizontal : 220 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME - 17

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

ST MARTIAL DE VITATERNE – STADE MUNICIPAL – NNI 173630101

Cet équipement n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau FOOT A 11**.

- Fournir AOP ou Attestation de capacité

- Rapport de visite.

Elle classe cet équipement en **Niveau FOOT A 11** jusqu'au **30/06/2029**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

CHANIER – STADE DANIEL GUERLAIN – NNI 170860101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5**.

- Fournir AOP ou Attestation de capacité.

Elle classe cet équipement en **Niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

REAUX SUR TREFLE – STADE DU CENTRE CULTUREL – NNI 172950101 - RECTIFICATIF

Cet équipement est classé **niveau 5** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5**.

- Fournir AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

THENAC – STADE MUNICIPAL – NNI 174440101

Cet équipement est classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 173449901

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL4**

- Fournir AOP ou Attestation de capacité

- Fournir PV de la Commission de Sécurité

Elle classe cette installation en **niveau FUTSAL4** jusqu'au **18/07/2029**.

ST SAVINIEN – SALLE PRÉAU MULTISPORTS – NNI 173979901

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL4**

Attention il n'y a pas de vestiaire – FUTSAL en plein air.

Elle classe cette installation en **niveau FUTSAL4** jusqu'au **01/09/2029**.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

BOISSEUIL ST MARD – STADE MUNICIPAL – NNI 173590101

Reçu l'AOP – Remerciements.

CLERAC – STADE MUNICIPAL – NNI 171100101

Reçu l'AOP – Remerciements.

ST MARTIN DE RÉ – STADE MARCEL GAILLARD – NNI 173690101

Reçu l'AOP – Remerciements.

VERINES – STADE LOUIS GIRARD – NNI 174660101

Reçu l'AOP – Remerciements.

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ST GEORGES D'OLERON – STADE BEACH BOYARDVILLE – NNI 173376601

Reçus la Convention de mise à disposition et le rapport de visite– Remerciements.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 173449901

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E FUTSAL4**

Eclairement moyen horizontal : 806 LUX

Facteur d'uniformité : 0,81

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Elle classe cette installation en **niveau E FUTSAL4** jusqu'au **18/07/2023**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 6/26

CHANIER – STADE DANIEL GUERLAIN – NNI 170860101

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 174 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

- Fournir Certificat de conformité des installations électriques

Elle classera cette installation en **niveau E5** jusqu'au **16/09/2021** *dès réception de la pièce.*

9.2 Confirmations de classement

ST MARTIN DE RE – STADE MARCEL GAILLARD – NNI 173690101

Cet équipement était classé **niveau E5** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation classement d'éclairage en **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 202 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

- Fournir Certificat de conformité des installations électriques

Elle classera cette installation en **niveau E5** jusqu'au **30/06/2021** *dès réception de la pièce.*

AIGREFEUILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 170030101

Cette installation est classée **niveau E5** jusqu'au **22/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de classement d'éclairage **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 157 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

La Commission classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **22/06/2021**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

MALEMORT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 191230102

Cet équipement n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau FOOT A 11** et des documents transmis :

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE

- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau FOOT A 11** jusqu'au **19/01/2029**.

TULLE – PLAINE DE JEUX DE LA CIBLE 2 – NNI 192720302

Cet équipement n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau FOOT A 11** et des documents transmis :

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE

- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau FOOT A 11** jusqu'au **20/06/2029**.

STE FORTUNADE – STADE CLAUDE ALBARET 2 – NNI 192030102

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 7/26

Cet équipement n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau FOOT A 11** et des documents transmis :

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE
- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau FOOT A 11** jusqu'au **13/06/2029**.

ST PARDOUX L'ORTIGIER – STADE MUNICIPAL – NNI 192340101

Cet équipement n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE
- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **26/08/2029**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

MALEMORT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 191230101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **24/08/2016**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE
- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **19/01/2029**.

EYGURANDE – STADE DE LA POUGE – NNI 190800201

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE
- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

USSEL – STADE MUNICIPAL 3 (ROGER LIENAUD) – NNI 192750103

Cet équipement était classé **niveau FOOT A 11**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau FOOT A 11** et des documents transmis :

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE
- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau FOOT A 11** jusqu'au **30/04/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

TULLE – PLAINE DE JEUX DE LA CIBLE 1 – NNI 192720301

Cet équipement était classé **niveau FOOT A 11** jusqu'au **07/07/2025**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE
- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **20/06/2029**.

BRIVE LA GAILLARDE – STADE GAÉTAN DEVAUX – NNI 190310601

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **22/04/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 5**.

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE
- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **22/04/2029**.

ARGENTAT – STADE MARCEL CELLES – NNI 190100101

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 8/26

Cet équipement était classé **niveau FOOT A 11** jusqu'au **21/12/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 5**.

- Rapport de Visite d'Henri CLAVIERE

- Attestation de Capacité

- PV de la Commission de Sécurité

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **08/06/2029**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

DONZENAC – STADE JEAN BURIN 2 – NNI 190720102

- Demande d'avis préalable éclairage pour terrain Foot A 5 synthétique (30 x 18m)

- 4 mâts de 2 projecteurs BVP 650 LED – Hauteur sous feu 5m

- Valeurs : 166 LUX ; 0,58 ; 0,62.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour un **niveau EFOOT A 5**.

BRIGNAC LA PLAINE – STADE NOËL VIGNAUD – NNI 190300101

Avis Préalable pour un Niveau E5 LED – Terrain de 100 x 62 m

4 mats de 2 projecteurs MVP507 MB /62 plus 1 projecteur MVP507 WB /60

Hauteur sous feu : 18 m – mesures : 171 lux ; 0,85 ; 0,70.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour un **niveau E5**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

BRIVE LA GAILLARDE – STADE ERNEST LIBÉRATI – NNI 190310801

Reçu l'AOP – Remerciements.

BRIVE LA GAILLARDE – STADE GAËTAN DEVAUX – NNI 190310601

Reçu l'AOP – Remerciements.

MERLINES – STADE LE RANDEIX – NNI 191340101

Reçu l'AOP – Remerciements.

RILHAC XAINTRIE – STADE MUNICIPAL – NNI 191730101

Reçu l'AOP – Remerciements.

PERPEZAC LE NOIR – STADE LALEU – NNI 191620101

Reçu l'AOP – Remerciements.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 9/26

UZERCHE – STADE DE LA PEYRE – NNI 192760101

Reçu l'AOP – Remerciements.

ST MEXANT – STADE LAVAL VERDIER 1 (COMPLEXE SPORTIF ASPPT TULLE 1) – NNI 192270201

Reçu l'AOP – Remerciements.

ST MEXANT – STADE LAVAL VERDIER 2 (COMPLEXE SPORTIF ASPPT TULLE 2) – NNI 192270202

Reçu l'AOP – Remerciements.

GOULLES – STADE FERNAND PUEX – NNI 190860101

Reçu l'AOP – Remerciements.

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

STE FEREOLE – STADE LOUIS UMINSKI 1 – NNI 192020101

Cet équipement n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement d'éclairage en **niveau E5**

Eclairement moyen horizontal : 166 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

- Fournir le Certificat de conformité des installations électriques

- Fournir le contrat d'engagement d'entretien

Elle classera cet équipement en **niveau E5** jusqu'au **11/09/2021** **dès réception de ces pièces.**

9.2 Confirmations de classement

LAGUENNE – STADE DE POUNOT – NNI 191010101

Cet équipement était classé **niveau E4** jusqu'au **20/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation d'éclairage en **niveau E4**

Eclairement moyen horizontal : 274 LUX

Facteur d'uniformité : 0,89

Rapport Emini/Emaxi : 0,83

Elle transmet ce dossier à la CFTIS.

BRIVE – STADE ANDRÉ PESTOURIE 1 – NNI 190310101

Cet équipement était classé **niveau E4** jusqu'au **20/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation d'éclairage en **niveau E4**

Eclairement moyen horizontal : 291 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Elle transmet ce dossier à la CFTIS.

9.3 Changements de niveau de classement

CHAMBERET – STADE MUNICIPAL – NNI 190360101

Cette installation était classée **niveau E6** jusqu'au **07/07/2017**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement d'éclairage **niveau E 5**.

Suite à travaux, changement en LEDS.

Eclairement moyen horizontal : 171 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 10/26

Rapport Emini/Emaxi : 0.41

- Etude d'éclairage fournie
- Contrat d'engagement d'entretien fourni

- Fournir le Certificat de conformité des installations électriques

Elle classera cette installation en **niveau E5** jusqu'au **05/09/2021** **dès réception de cette pièce.**

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CREUSE - 23

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

MOUTIER MALCARD – STADE DE CHARPRE – NNI 231390101

Cet équipement était classé **niveau FOOT A 11** jusqu'au **07/07/2025**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **20/06/2029**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement

GUERET – STADE LÉO LAGRANGE 4 – NNI 230960101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **26/03/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairement moyen horizontal : 219 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 11/26

Rapport Emini/Emaxi : 0,53
Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foot a5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

MONTPON MENESTEROL – PLATEAU DE FUTSAL EXTERIEUR – NNI 242949901

Demande d'avis préalable éclairage, projets de 4 mâts avec 3 projecteurs LYSAR 240W – hauteur des mâts 8 m.

Valeurs : 186 lux – 0,62 – 0,44

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour un **éclairage E FUTSAL**

4.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

MONTPON MENESTEROL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 242940101

Reçu courrier de la Mairie concernant la construction des nouveaux vestiaires – la CRTIS prend note.

En ce qui concerne la tribune de ce stade, elle reste fermée jusqu'à réception du PV de la Commission de Sécurité.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement

COULOUNIEUX CHAMIERES – STADE PAREAU 1 – NNI 241380101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **07/05/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 12/26

Eclairage moyen horizontal : 278 LUX
Facteur d'uniformité : 0,81
Rapport Emini/Emaxi : 0,56
Elle transmet le dossier à la CFTIS.

BERGERAC – STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 3 – NNI 240370403

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **24/06/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 289 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

CESTAS – COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 1 – NNI 331220201

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **19/08/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de PH. BARRIERE (CRTIS)

- AOP, (aucun changement).

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **20/08/2029**.

MERIGNAC – STADE DU JARD 1 – NNI 332810401

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **22/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5** et des documents fournis :

- Rapport de visite de PH. BARRIERE (CRTIS)

- AOP, (aucun changement).

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **22/06/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

LANTON – STADE DE CASSY – NNI 332290101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **04/06/2029**.

La commission prend connaissance de la demande de changement en **niveau 4** et des documents transmis :

- AOP

- Plans

- Rapport de Visite

Elle transmet le dossier à la **CFTIS**.

LEOGNAN – STADE DU BOURG 1 – NNI 332380201

Cet équipement est classé **niveau 6** jusqu'au **19/04/2020**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de Visite

- Plans

- PV de la Commission de Sécurité

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 13/26

- Attestation de Capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

PV CDTIS 33 du 09/07/2019 confirmé CRTIS.

8. AFFAIRES DIVERSES

GENISSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 331850101

Reçu courrier de la Mairie pour fermeture de la Main courante.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

BORDEAUX – STADE MATMUT ATLANTIQUE – NNI 330630101

Cet équipement était classé **niveau E1** jusqu'au **21/05/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation classement d'éclairage en **niveau E1**.

Eclairement moyen horizontal : 1882 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

LES PEINTURES – STADE LUCIEN LACOUR 1 – NNI 333150101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **10/03/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 136 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle propose cette installation en **niveau E5** jusqu'au **10/03/2021**.

PODENSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 333270101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **22/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 176 LUX

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 14/26

Facteur d'uniformité : 0,78
Rapport Emini/Emaxi : 0,56
Elle propose cette installation en **niveau E5** jusqu'au **22/06/2021**.

BRAUD ST LOUIS – STADE HENRI CROTTE 1 – NNI 330730101
Cette installation était classée **niveau E3** jusqu'au **12/04/2019**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E3**.
Eclairage moyen horizontal : 334 LUX
Facteur d'uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,55
Elle transmet le dossier à la CFTIS.

ST ANDRE DE CUBZAC – PARC DES SPORTS DU BOUILH 1 – NNI 333660101
Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **23/07/2019**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.
Eclairage moyen horizontal : 256 LUX
Facteur d'uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES LANDES – 40

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

ST MARTIN DE SEIGNANX – STADE DE BARRÈRE 1 – NNI 402730101

Cet équipement est classé **niveau Foot A11 SYE Provisoire** jusqu'au **23/09/2019**.

Suite à réfection du terrain pour cause d'inondations.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 5 SYE** et des documents transmis :

-Tests in situ

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foot a5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

5.1 Classements initiaux

ST PAUL LES DAX – GYMNASSE DE LINGRES – NNI 402799901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL 3** et des documents fournis :

- AOP

- PV de la Commission de sécurité

Elle classe cette installation en **niveau FUTSAL 3** jusqu'au **03/09/2029**.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

ST PAUL LES DAX – GYMNASSE DE LINGRES – NNI 402799901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL E3** et des documents transmis :

- Certificat de conformité des installations électriques

Eclairement moyen horizontal : 405 LUX

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,65

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

LA SAUVETAT DU DROPT – STADE INTERCOM. PIERRE PERIE 2 – NNI 472900102

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **17/12/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau 5** et des documents fournis :

- Rapport de visite de PH. LACOMBE (CRTIS)

- AOP, (aucun changement).

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **17/12/2028**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

LE MAS D'AGENAIS – STADE NORBERT TEYSSIER 1 – NNI 641600201

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **20/08/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP, Plans. (Sans changement)

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **26/09/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

LA SAUVETAT DU DROPT – STADE INTERCOM. PIERRE PERIE 1 – NNI 472900101

Cet équipement était classé **niveau E5** jusqu'au **23/09/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation classement d'éclairage en **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 241 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **30/09/2021**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

ST PALAIS – STADE INTERCOMMUNAL 2 – NNI 644930102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle classe cette installation en **niveau 6** jusqu'au **03/09/2029**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 17/26

GELOS – STADE MUNICIPAL – NNI 642370102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement de **niveau 5**.

Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **03/09/2029**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

CAMBO LES BAINS – STADE MICHEL LABEGUERIE – NNI 641600201

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **31/08/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans. (Sans changement)

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **25/07/2029**.

SOMOULOU – STADE MUNICIPAL – NNI 645260101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **31/08/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans. (sans changement)

Elle classe cette installation en **niveau 6** jusqu'au **25/07/2029**

NAVARRENX – STADE DARRALDE – NNI 644160101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **20/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans. (sans changement)

Elle classe cette installation en **niveau 6** jusqu'au **20/07/2029**

BRISCOUS – STADE DE LOKARRI – NNI 641470101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **20/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans. (sans changement)

Elle classe cette installation en **niveau 6** jusqu'au **20/07/2029**

LAHONTAN – STADE MUNICIPAL – NNI 643050101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **08/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans. (sans changement)

Elle classe cette installation en **niveau 6** jusqu'au **08/09/2029**

ESPELETTE – STADE JEAN EIZAGUIRRE – NNI 642130101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **08/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans. (sans changement)

Elle propose cette installation en **niveau 6** jusqu'au **08/09/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

ORTHEZ – STADE PREVILLÉ – NNI 644300201

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 18/26

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **25/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 4** et des documents transmis :

Mise aux normes Niv.4

- Rapport de visite de PH. BARRIERE (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle transmet le dossier à a CFTIS.

MONTAUT – STADE DU SAILLET – NNI 644000101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **20/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau FOOT à 11** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle propose cette installation en **niveau FOOT à 11** jusqu'au **20/07/2029**.

ST PALAIS – STADE INTERCOMMUNAL 1 – NNI 644930101

Cette installation était classée **niveau Foot à 11** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle propose cette installation en **niveau 5** jusqu'au **20/07/2029**.

CIBOURE – STADE J. POULOU – NNI 641890101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **17/12/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle propose cette installation en **niveau 5** jusqu'au **03/09/2029**

LESTELLE BETHARRAM – STADE MUNICIPAL – NNI 643390201

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **23/09/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle propose cette installation en **niveau 5** jusqu'au **03/09/2029**.

LAHONCE – STADE MUNICIPAL – NNI 643040101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **03/03/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle propose cette installation en **niveau 5** jusqu'au **03/09/2029**.

ARTIX – STADE ARRIAU – NNI 640610201

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **08/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle propose cette installation en **niveau 5** jusqu'au **08/09/2029**.

CARRESSE – STADE FOFON AGUER 2 – NNI 641680101

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **30/08/2021**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 19/26

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

Rapport de visite de J. SEYNAT (CRTIS)

- AOP, Plans.

Elle propose cette installation en **niveau 5** jusqu'au **03/09/2029**.

PAU – STADE PAUL ESCUDÉ – NNI 644450701

Cet équipement est classé **niveau 5 SYE** jusqu'au **25/11/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement en **niveau 4 SYE** et des documents transmis :

- AOP

- Plans

- Rapport de Visite

- Tests in-situ

Elle transmet le dossier à la **CFTIS**.

OSSES – STADE MUNICIPAL – NNI 644360101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **20/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite

En vue des éléments,

Elle classe cet équipement en **Niveau FOOT A 11** jusqu'au **20/07/2029**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST JEAN DE LUZ – STADE DE KÉCHILLOA 2 – NNI 644830102

Reçu courrier de la Mairie – pas d'éclairage.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

BIRON – STADE MUNICIPAL – NNI 641310101 – **réception de pièces**

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 161 LUX

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 20/26

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,46

- reçu le Contrat d'entretien

- reçu le Certificat de conformité des installations électriques

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **29/03/2021**.

BIZANOS – STADE DU HAMEAU IDRON 1 – NNI 641320101

Cette installation était classée **niveau E3** jusqu'au **27/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E3**.

Eclairement moyen horizontal : 471 LUX

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,65

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

PAU – STADE COLONEL DE FOURNEL – NNI 644450101

Cette installation était classée **niveau E1** jusqu'au **08/09/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E1**.

Eclairement moyen horizontal : 2113 LUX

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

ST PALAIS – STADE INTERCOMMUNAL 1 – NNI 644930101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **11/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 221 LUX

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **11/09/2021**.

ANGLET – STADE GIROUETTE 1 – NNI 640240301

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **14/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 145 LUX

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,48

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **14/09/2021**.

BOURNOS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 641460101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **08/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 172 LUX

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,64

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **08/09/2021**.

MEILLON – STADE MUNICIPAL – NNI 643760101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **16/08/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 226 LUX

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 21/26

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **16/08/2021**.

PARDIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 644430101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **04/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 217 LUX

Facteur d'uniformité : 0,85

Rapport Emini/Emaxi : 0,71

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **04/09/2021**.

BIDACHE – STADE MUNICIPAL – NNI 641230101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **15/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 226 LUX

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **15/09/2021**.

9.3 Changements de niveau de classement

ANGLET – STADE CHOISY – NNI 640240201

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **15/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement d'éclairage **niveau E4** et des documents fournis :

Eclairage moyen horizontal : 239 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

- Etude d'éclairage

- certificat de conformité des installations électriques

- contrat d'entretien

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LA CRECHE – STADE GEORGES GROUSSARD – NNI 790480101

Cet équipement était classé **niveau 6**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation en **niveau 6**.

Elle classe cet équipement en **Niveau 6** jusqu'au **23/06/2029**.

VOUILLE – STADE ROGER GARNAULT 1 – NNI 793550101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **30/06/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5**.

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

LE TALLUD – STADE FÉLIX BRÉCHOIRE 1 – NNI 7933220101

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 22/26

Cet équipement était classé **niveau 5**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation en **niveau 5**.

Elle classe cet équipement en **Niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

THENEZAY – STADE HENRI LORGUEILLEUX – NNI 793260101

- Demande d'avis préalable pour arrosage RAINBIRD sur terrain 105 x 64 m

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour l'**arrosage**.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

4.6 Puits drainants

ARGENTONAY – STADE ARGENTON LES VALLÉES 1 – NNI 790130101

- Demande d'avis préalable pour création de Puits Drainants sur terrain 105 x 65 m

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour **les travaux**.

ARGENTONAY – STADE ARGENTON LES VALLÉES 2 – NNI 790130102

- Demande d'avis préalable pour création de Puits Drainants sur terrain 105 x 60 m

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour **les travaux**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

LA CRECHE – STADE GEORGES GROUSSARD – NNI 790480101

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 152 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

- Certificat de conformité des installations électriques

- Contrat d'engagement d'entretien

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **26/08/2021**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 23/26

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

ROUILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862130102

Cet équipement n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- **Motif : Un seul vestiaire arbitre sur le site**

Elle classe cet équipement en niveau **Foot A11** jusqu'au **01/07/2029**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

CHATEAU-LARCHER – STADE MUNICIPAL – NNI 860650101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **30/06/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP du 03/06/2019 pour 299 personnes

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

ST SAUVANT – STADE JM QUINTARD 1 – NNI 862440101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **01/07/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP du 20/06/2019 pour 299 personnes

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **01/07/2029**.

ROUILLE – STADE MUNICIPAL 1 (GASTON DELAVault) – NNI 862130101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **01/07/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- AOP du 1/7/2019 pour 299 personnes

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **01/07/2029**.

LA ROCHE RIGault – STADE MUNICIPAL – NNI 860790101

Cet équipement est classé **niveau 6** jusqu'au **01/6/2020**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Visite du 22/08/2019 suite à travaux sur l'ensemble vestiaires avec FAFA

- Contrôle du club house pour FAFA

- Rapport de visite

- Attestation de capacité pour 299 personnes du 22/08/2019

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

SOMMIERES DU CLAIN – STADE MUNICIPAL – NNI 862640101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **29/06/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 24/26

- Rapport de visite du 14/08/2019
 - Attestation de capacité pour 299 personnes.
- Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**

USSEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 862750101

Cet équipement est classé **niveau 6** jusqu'au **01/06/2020**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28/08/2019 suite à réouverture
- AOP du 21/08/2019

Elle confirme le classement **niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

BERUGES – STADE PAUL MULON – NNI 860240201

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/06/2019
- AOP du 11/01/1999 pour 300 personnes

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

BENASSAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 860210101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **01/07/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/06/2019
- AOP global du 13/04/2010 pour 300 personnes

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **01/07/2029**.

BENASSAY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 860210102

Cet équipement est classé **niveau 6** jusqu'au **01/04/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/06/2019

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **01/07/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

BLANZAY - STADE MUNICIPAL – NNI 860290101

Cet équipement est classé **niveau 6** jusqu'au **01/06/2020**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/08/2019 pour FAFA
- Contrôle club house pour FAFA
- Attestation de capacité pour 299 personnes du 26/08/2019

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **01/06/2030**.

ASLONNES – STADE MUNICIPAL – NNI 860100101

Cet équipement est classé **niveau 6** jusqu'au **01/06/2020**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18/04/2019
- Attestation de capacité pour 299 personnes du 12/08/2019

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **01/06/2030**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS PV CDTIS du 20/09/2019

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

NIEUIL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861780101

Cet équipement n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement d'éclairage en **niveau E4** et des documents transmis :

Eclairement moyen horizontal : 250 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

- Certificat de conformité des installations électriques

- Contrat d'entretien

Elle transmet ce dossier à la CFTIS.

9.2 Confirmations de classement

MAZEROLLES – STADE PIERRE BORDIER – NNI 861530101

La commission prend connaissance de la demande de confirmation en **niveau 5**.

Eclairement moyen horizontal : 128 LUX

Facteur d'uniformité : **0,62**

Rapport Emini/Emaxi : 0,43

- Courrier de la mairie refusant les travaux de remise aux normes **niveau E5**

- Si pas de travaux, non utilisation pour les nocturnes pour la saison 2020/2021 (5ans)

Elle classe en **niveau EFootA11** jusqu'au **04/06/2020**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

1. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

PAGE 26/26

AMBAZAC – STADE DES VIGNES – NNI 870020201

Cet équipement est classé **niveau FOOT A 11** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement en **niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de Visite

En vue des éléments,

Elle classe cet équipement en **Niveau FOOT A 11** jusqu'au **07/07/2029**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

LIMOGES – STADE DES ROCHILLOUX – NNI 870850401

Courrier de la Mairie travaux pour mise à **niveau 5**.

Réponse de Gérard BROUSTE en date du 10/07/2019.

BONNAC LA COTE – STADE MUNICIPAL – NNI 870200101

Courrier de la Mairie pour travaux.

Réponse de Gérard BROUSTE en date du 04/07/2019.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Gérard BROUSTE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

Procès-Verbal validé le 27/09/2019 par Le Secrétaire général, Luc RABAT